

P-0739 Oben dem Hirtenhaus à Ingeldorf

RAPPORT REUNION PRÉVENTION SÉCURITÉ INCENDIE – Nr. 001

Concerne: Réunion de concertation avec le CGDIS

Lieu et date: Bureau JONAS le 16/08/2023

Date de distribution : 04/09/2023

Présences :

Bureau / Firme	Responsable	Présence	Distribué	E-mail
ODH	M. Jerry Majerus	0	X	jerry.majerus@i4mo.lu
	M. Luc Theisen	0	X	luc.theisen@losch.lu
Maîtrise d'œuvre (MOE)				
Architecte Jonas Architectes (JONAS)	Mme Corinne Stephany	X	X	corinne.stephany@jonas.lu
	M. Simon Tourbach	0	X	simon.tourbach@jonas.lu
	Mme Sarah Hubert	X	X	sarah.hubert@jonas.lu
Bureau d'étude – Elaboration PAP et étude hydrologie Luxplan S.A. (LP)	Mme Caroline Drouard	X	X	caroline.drouard@lsc-group.lu
	M. Ben Backendorf	0	X	ben.backendorf@lsc-group.lu
	M. Simon Bertoux	0	X	simon.bertoux@lsc-group.lu
	M. David Robert	0	X	david.robert@lsc-group.lu
Intervenants complémentaires et projets adjacents				
Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS)	M. Henri Scholtes	X	X	henri.scholtes@cgdis.lu
	M. Jean Colling	X	X	jean.colling@cgdis.lu
	M. Sebastien Ries	X	X	sebastien.ries@cgdis.lu

0 = absent, X = présent

Sans remarque formulée endéans les 8 jours, le rapport est considéré comme accepté.

Remarque : les nouveaux points discutés sont écrits en lettres **vert**, points importants et / ou urgents en **rouge**

P-0739 Oben dem Hirtenhaus à Ingeldorf

Les points suivants ont été discutés : (nouveaux points / points important ou urgents)

A. Descriptif du projet

N°	Objet	Responsable	Date
01.A.01	<p>Le projet « Oben dem Hirtenhaus » est conçu comme immeuble mixte qui regroupe des surfaces administratives et résidentielles dans un seul volume construit.</p> <p>Ce volume se présente comme socle au niveau du rez-de-chaussée, qui est prolongé vers le parking couvert au sous-sol. Sur le socle se posent trois blocs (A, B et C) décalés les uns par rapport aux autres. Ces blocs s'élèvent sur trois étages et sont reliés par des coursives.</p> <p>Les blocs A et C forment ensemble la façade nord-ouest et constitue ainsi une barrière visuelle par rapport à la route nationale 7. Le bloc B est situé entre les autres blocs en s'alignant vers le parc côté sud-est.</p> <p>La répartition des différentes fonctions dans le bâtiment sont décrit ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Rez-de-chaussée</u> : Entrée principale des piétons et les bureaux - <u>Etage +1</u> : Zone de bureau (bloc C) et de logements (blocs A et B) - <u>Etage +2 et +3</u> : Logements - <u>Sous-sol</u> : Parking couvert ouvert avec > 50 emplacements, servant de volume de compensation pour une crue centennale - <u>Toiture</u> : Eventuelle installation de panneaux photovoltaïques et d'un système de climatisation, à développer en phase APS <p>Le projet est actuellement en préparation pour le lancement de la procédure du PAP (prévu pour l'automne 2023).</p>	TOUS	Pour mémoire
01.A.02	Le parking est considéré comme parking privé car l'accès sera réglé par badge et barrière.	TOUS	Pour mémoire
01.A.03	Le niveau de référence est à déterminer par LP : Milieu de la façade nord-ouest, perpendiculaire à la limite de terrain jusqu'au milieu de la voie desservante (accès pompiers).	LP	Suite à donner

B. Données, cadre réglementaire

N°	Objet	Responsable	Date																								
01.B.01	<p>Dans le cadre de cette étude de la sécurité incendie, les prescriptions de prévention incendie de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et du Corps Grand-ducal Incendie et Secours (CGDIS) suivantes sont applicables.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Nomenclature</th> <th>Titre</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ITM-SST 1011.1</td> <td>Installations sanitaires</td> <td>23.07.2019</td> </tr> <tr> <td>ITM-SST 1500.3</td> <td>Dispositions générales</td> <td>18.09.2017</td> </tr> <tr> <td>ITM-SST 1502.4</td> <td>Bâtiments moyens</td> <td>18.09.2017</td> </tr> <tr> <td>ITM-SST 1504.3</td> <td>Bâtiments administratifs</td> <td>18.09.2017</td> </tr> <tr> <td>ITM-SST 1506.3</td> <td>Parkings couverts de plus de 20 véhicules</td> <td>18.09.2017</td> </tr> <tr> <td>ITM-SST-1554.2</td> <td>Spécifications techniques pour les façades</td> <td>18.09.2017</td> </tr> <tr> <td>CGDIS PRV 1.1</td> <td>Prescriptions de prévention incendie – Dispositions spécifiques Immeubles à exploitation résidentielle ou mixte</td> <td>12.2018</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le règlement suivant est applicable : Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et de santé au travail.</p>	Nomenclature	Titre	Date	ITM-SST 1011.1	Installations sanitaires	23.07.2019	ITM-SST 1500.3	Dispositions générales	18.09.2017	ITM-SST 1502.4	Bâtiments moyens	18.09.2017	ITM-SST 1504.3	Bâtiments administratifs	18.09.2017	ITM-SST 1506.3	Parkings couverts de plus de 20 véhicules	18.09.2017	ITM-SST-1554.2	Spécifications techniques pour les façades	18.09.2017	CGDIS PRV 1.1	Prescriptions de prévention incendie – Dispositions spécifiques Immeubles à exploitation résidentielle ou mixte	12.2018	TOUS	Pour mémoire
Nomenclature	Titre	Date																									
ITM-SST 1011.1	Installations sanitaires	23.07.2019																									
ITM-SST 1500.3	Dispositions générales	18.09.2017																									
ITM-SST 1502.4	Bâtiments moyens	18.09.2017																									
ITM-SST 1504.3	Bâtiments administratifs	18.09.2017																									
ITM-SST 1506.3	Parkings couverts de plus de 20 véhicules	18.09.2017																									
ITM-SST-1554.2	Spécifications techniques pour les façades	18.09.2017																									
CGDIS PRV 1.1	Prescriptions de prévention incendie – Dispositions spécifiques Immeubles à exploitation résidentielle ou mixte	12.2018																									
01.B.02	https://112.public.lu/fr/legislation/prevention.html nord-prevention@cgdis.lu	TOUS	Pour mémoire																								

C. Effectifs

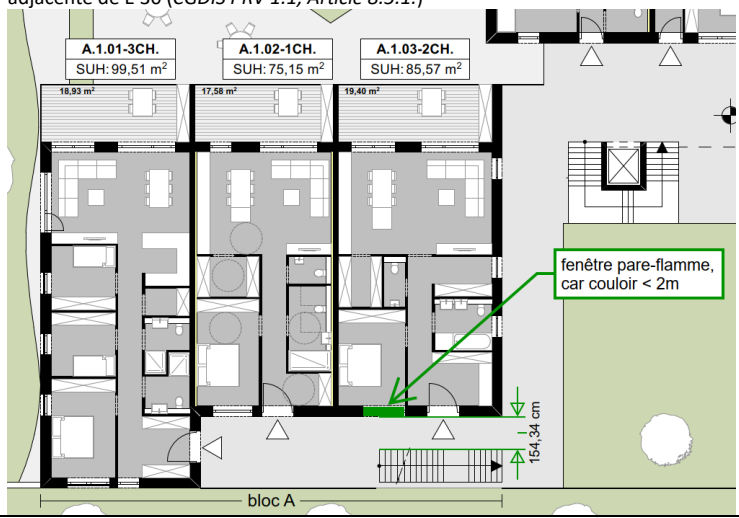
N°	Objet	Responsable	Date
01.C.01	<p>Bureau : ± 1700m² SCB</p> <p>Logement : ± 2665 m² SCB, avec un nombre maximal de 26 entités</p> <p>Parking : 76 emplacements de parking voiture prévu au stade actuel et 13 emplacements pour les deux-roues non motorisés</p>	TOUS	Pour mémoire

P-0739 Oben dem Hirtenhaus à Ingeldorf

D. Construction

N°	Objet	Responsable	Date
-	néant – pas discuté	-	-

E. Compartimentage

N°	Objet	Responsable	Date
01.E.01	<p>Sous-sol:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parking : Local à risque important, nécessite un SAS devant la cage d'escalier principale au sous-sol ou au rez-de-chaussée pour limiter la propagation de la fumée vers les autres étages - Local poubelle : Local à risque important (> 20 m²), parois (R)EI 90 et portes EI 60-S Monte-charge fait parti du compartiment du local poubelle <p>Rez-de-chaussée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureaux : Soit un seul compartimentage avec installation sprinklage (max. 1600 m²) ou division dans trois compartimentages (≤ 400 m²) sans obligation d'un sprinklage. Chaque compartiment doit disposer de deux issues de secours. - Ensemble de caves des logements et buanderie : Max. 150 m² par compartimentage avec des parois (R)EI 90 et portes EI 60-S (CGDIS PRV 1.1, Article 7.5.2) - Local nettoyage : Local à faible risque (≤ 5m²) <p>Etages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chemins d'évacuations avec une largeur < 2,0m, par exemple à l'endroit des escaliers extérieurs des coursives, impliquent une résistance au feu de la façade adjacente de E 30 (CGDIS PRV 1.1, Article 8.5.1.) 	TOUS	Pour mémoire
01.E.02	<p>Le saut de flamme sur le plan vertical sera assuré soit par la façade, soit par les coursives (E 60). Les éléments de décoration verticales à l'avant des coursives notamment les lamelles verticales doivent être réalisées en matériaux non inflammables et sont à segmenter par des séparateurs résistants au feu.</p>	TOUS	Pour mémoire

F. Chemins d'évacuation

N°	Objet	Responsable	Date
01.F.01	<p>Sous-sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs des chemins d'évacuations sont à vérifier - Le cas échéant, une sortie supplémentaire est à prévoir près du local poubelle <p>Rez-de-chaussée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs des chemins d'évacuations sont à vérifier dès la prise de décision du principe du compartimentage des bureaux 	TOUS	Pour mémoire

P-0739 Oben dem Hirtenhaus à Ingeldorf

	<u>Étages :</u>		
	- Evacuation par les coursives		

G. Aménagements intérieurs

N°	Objet	Responsable	Date
-	néant – pas discuté	-	-

H. Équipements techniques

N°	Objet	Responsable	Date
01.H.01	<u>Parking :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Sprinklage est à prévoir - RIA est à prévoir - Bouton poussoir à prévoir à proximité de chaque borne de recharge pour voitures électriques pour couper le courant électrique de chaque borne individuellement - Bouton poussoir à prévoir près du FBF pour couper le courant électrique de toutes les bornes en même temps <u>Bureau :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Sprinklage est à prévoir si > 400 m² par compartiment - RIA peut être remplacé par des extincteurs (<i>Information CGDIS, M. Colling, par mail du 30.08.2023</i>) <u>Logement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de colonne sèche ni de RIA à prévoir 	TOUS	Pour mémoire
01.H.02	L'accès au local pompe du sprinklage doit se faire par un accès direct de l'extérieur. Le dimensionnement du réservoir sprinklage est à déterminer par le génie technique.		Pour mémoire
01.H.03	Prévoir le FBF, FAT et (F)LK, ainsi que le bouton poussoir pour la coupure du courant électrique des bornes de recharge près de l'entrée principale ou près du local technique avec accès par escalier extérieur	JONAS	Pour mémoire
01.H.03	Système RENITA est à prévoir	TOUS	Pour mémoire
01.H.04	LP doit vérifier s'il y a assez de pression d'eau (48 m ³ /h pendant 2h) sur site.	LP	Suite à donner
01.H.05	Le bâtiment est à équiper d'une détection incendie intégrale (BMA). Les sirènes d'alarme doivent être audibles sur les terrasses et les coursives.	TOUS	Pour mémoire

I. Intervention du Service de Sécurité Incendie et Sauvetage

N°	Objet	Responsable	Date
01.I.01	<p>L'accessibilité de la façade principale nord-ouest se fait par la nationale 7 (route d'Ettelbruck) par le camion échelle. Deux solutions sont discutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une porte dans le bardage / revêtement de façade, poignée uniquement manipulable de l'extérieur (éventuellement avec une allège pour compliquer l'accès des personnes non autorisées du côté intérieur du bardage) - Prévoir une ouverture de 1,20m dans le bardage, une porte ne sera pas nécessaire <p>Cet accès doit être prévu sur chaque étage des blocs A et C.</p> <p>Le bloc B sera accessible par une échelle portable posée sur la toiture couvrant le rez-de-chaussée. L'emplacement pour l'échelle portable est à prévoir suivant <i>PRV 1.1 Article 4.2.3</i>. Jonas va faire une proposition sur plan dans la prochaine phase du projet.</p> <p>Le cas échéant, l'accessibilité de la façade sud-ouest du bloc B pourrait être garanti par le chemin piéton à l'arrière du bâtiment. Eventuellement élargir à 3,50m.</p>	TOUS	Pour mémoire

J. Réseau d'eau incendie

N°	Objet	Responsable	Date
01.J.01	LP a fait la demande pour avoir des informations supplémentaires sur l'emplacement des bouches d'incendie existantes auprès du SVT (sont à prévoir en principe tous les 80m).	LP	Suite à donner